



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

surendettement

Question écrite n° 122969

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'utilisation des découverts bancaires. Il expose le principe de facilité d'octroi du découvert bancaire aux particuliers. Il précise que la pratique du découvert bancaire engendre des taux d'intérêt usuraires variant de 17 % à 18 %, voire 19 % et est devenue une pratique financière courante ne cessant de s'accroître. Il constate que 24,4 % des ménages français ont eu recours au découvert bancaire en 2005, alors qu'ils étaient 22,8 % trois ans auparavant. Il prend acte de cette augmentation en la regrettant. Utilisé chaque mois, le découvert provoque des situations difficiles aboutissant à un surendettement latent et dangereux. Il souhaite un encadrement plus strict de l'utilisation du bénéfice du découvert bancaire et demande au Gouvernement d'envisager de prendre des dispositions dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122969

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4363